

Risque particulier dûs à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion ou aux gaz libérés

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. **Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Mesures de prudence relatives aux personnes

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédé de nettoyage/récupération

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. **Manipulation et stockage**

Manipulation

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Éviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Protéger du gel.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

8. **CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations techniques.

Regardez section 7; Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Composants possédant une valeur limite d'exposition

EINECS-Nr.	Nom	Valeur	Unité
------------	-----	--------	-------

Équipement de protection individuel

Protection respiratoire

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

Protection des mains

Recommandation: Gants protecteurs imperméables de nitrile à la base de l'EN 374; le temps de perméabilité à une épaisseur de 0,4 mm s'élève à plus de 480 min.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat liquide
Couleur rouge
Odeur typique

	Valeur	Unité	Methode
Point d'éclair	> 100	°C	ISO 2592
Viscosité 40 °C	50	mm ² /s	DIN 51562
Densité: 15 °C	0.87	g/cm ³	DIN 51757
Limite inférieure d'explosibilité:	0.6	Vol.%	
Limite supér.d.'explos.	6.5	Vol.%	
Solubilité dans l'eau / méthode	insoluble		
Point d'écoulement	<-20	°C	
Point d'ébullition:	n.b.	°C	
Densité apparente:	n.a.	kg/m ³	
Pression de vapeur: 20 °C	< 0,1	mbar	
pH: 20 °C	n.a.		

10. Stabilité et réactivité**Substances à éviter**

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

Produits de décomposition dangereux

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Remarques générales.**

Absence de données toxicologiques.

Expériences issues de la pratique

En respectant les règles générales de la protection du travail et de l'hygiène industrielle, il n'y a pas de risques de santé pour le personnel traitant ce produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination**Produit****Classe de déchets**

130205

huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

"N'est pas soumis aux régulations des substances dangereuses".

15. **INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Étiquetage selon les directives CEE

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives CE et le GefStoffV (RFA).

Contient :

n.a.

Prescriptions nationales

Classe de danger pour les eaux / source 2

VbF (RFA): entfällt

16. **Autres données**

n.a.

Les informations données dans la présente fiche de sécurité basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Elles doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Veuillez regarder aussi notre fiche technique.

Modifications se référant à la dernière rédaction au chapitre:

n.a.: non applicable

n.b.: non déterminé